Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900344-20260306-D07_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LE CLOITRE ST THEGONNEC

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A 7 DELIBERATION
11	**12**	**1**

Délibération n°07

L'an deux mille vingt six

Date de la convocation
23 février 2026

Le 06 Mars 2026,

À 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René PÉRON Maire.

Présents : Jean-René PÉRON, Christian LEGOUT, Brigitte MERRER, Antoine HENRY, Cédric FÉAT, Solène QUEINNEIC, Sylvain CHAMLEY, Thierry QUIGUER, Carl PARCHEMINAL, Kévin LE GALL Mélanie BRASSEUR

Absents/excusés : Nathalie LAYOUR

Secrétaire de séance : Mélanie BRASSEUR

CONTRAT DE PRESTATION APAVE : VÉRIFICATION DU MAINTIEN EN ÉTAT DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'effectuer du maintien en état de conformité des installations électriques ERT

Après avoir comparé plusieurs offre, il s'avère que l'APAVE propose l'offre la moins disante, mieux disante pour un montant de 1 240 € H.T.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents acceptent le devis de l'APAVE à hauteur de 1240 € HT.

Fait à Le Cloître Saint Thégonnec
Le 13 Mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-René PÉRON

MAIRIE DU CLOITRE ST THEGONNEC (Finistère)

Nombre de conseillers : 12
Présents : 11
Votant : 11
Procuration : 0
Pour : 11

Contre :
Abstentions 0:
« Rendu exécutoire le et transmis au